

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1^e. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^e. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enviera au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^e. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces quelques, & l'envoi des réponses?

Sa pension est invariable, & consiste à quarante francs. & cinq sacs de graines, mesure de Stomino.

Cette pension se paye par chaque enfant, proportionnellement au nombre, plus deux sous il y a 8 moins il paye.

Nous n'avons aucun rapport à faire aux dits actes. D'autant que notre commune possède aucun objet semblable.

Les propriétaires répondent sont conformes à la vérité, & ne commettent aucune observation à y faire, le 14 Mars 1799.

*Jacques Olivier
Magnéat Régent*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1^e. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Agiez

C'est un petit village

Commune proprement dite

C'est la Paroisse dont Aruex est l'annexe

& qui a son Agent chez elle.

D'Orbe,

du Léman.

2^e. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3^e. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y a point de maison du ressort de l'école hors du village qui est tout ramassé.

Point absolument

comme il vient d'être dit.

Le nombre des enfants du village qui fréquentent l'école est 84 depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 16.

(2)

- a. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

a. Leurs noms. *Orbe, Arneux, Bofflens, Bretonnières, Cray.*

b. Leurs distances réciproques. *Orbe est à ½ lieue, Arneux à 3 bons quarts de lieue, Bofflens 20 minutes, Bretonnières 40, Cray ¾ de lieue.*

I L

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? à lire, à écrire, à chiffrer & à chanter les psaumes, & l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *On tient l'école l'hiver & l'été; l'hiver depuis 8 heures jusqu'à midi & depuis une heure après midi jusqu'à 4 heures du soir. En été elle est plus courte, parce qu'il n'y vient qu'un petit nombre des plus petits enfants.*

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *On n'y connaît guères que le petit Catéchisme d'Osterwald.*

- 8°. Préceptes & règlements, comment *Il y a peu de préceptes & de règlements pour l'école, font-ils observés? Le Régent y maintient de son mieux l'ordre & la discipline,* font-ils observés? *les Pères & les Mères sont obligés d'y envoyer leurs enfants, & il y en a toujours qui y vont. Ils traînent quelquefois quelque désordre, on y remédié.*

- 9°. Durée de l'école chaque jour? *D'après la St Martin jusqu'à Pâques elle dure environ 7 heures chaque jour, D'après Pâques elle ne dure qu'autant de temps qu'il en faut pour faire la leçon à quelques petits enfants.*

- 10°. Les enfants sont-ils distribués ou pour faire la leçon à quelques petits enfants classés? *Il n'y a proprement que deux classes, ceux qui savent lire & ceux qui ne le savent pas, les premiers savent à faire des exercices arithmétiques, les autres qui sont bien les deux tiers de l'école éplètent ou apprennent les lettres.*

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Ministre faisait l'examen après lequel il nommait de concert avec les proposés de la Commune les deux plus capables dont l'un étoit choisi par le Bailli qui lui donnait sa patente.*

- b. D'où est-il? *De l'Abbaye en la vallée du lac de Joux*

- c. Son nom *Jean Louis Golaz.*

(3)

- d. Son âge. *Il est né au commencement de l'année 1768;*

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *7 enfants dont l'aîné à environ 12 ans.*

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Il est entré en fonction en automne 1787.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il a été au village Paroisse du Vaud & ensuite à L'Isle sous Champvent Paroisse de Montagny 4 ans aux deux endroits, avant cela il travaillait du métier de tapetier.*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre? *Il réunit à une chétive pension il est obligé de travailler, quelles sont-elles? Il a des bras pendant l'été pour fournir avec beaucoup de peine à une extrême économie aux besoins de sa famille.*

- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *On a déjà dit qu'il y en a actuellement 84 dont 39 garçons*

- a. En hiver, } soit garçons ou filles. *et 45 filles de tout âge, ils viennent tous à l'école l'hiver, mais presque point l'été.*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

D'Agier
13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *On n'a jamais entendu parler de fonds possédés par l'école.*

- b. Quelle en est la valeur? *Malte autant que le Régent peut le savoir.*

- c. Source des revenus. *Il ne sait autre chose sur cela, sinon qu'il tire d'une partie de sa pension du château de Romaymattier, une partie de la Commune & une autre de ses écoliers.*

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à la maison de Commune? *La maison de Commune est le bâtiment où l'instituteur loge & où il y a une chambre pour l'école. Il n'est pas ceux de l'église ou des pauvres? loge & où il y a une chambre pour l'école. Il n'est pas neuf, mais il a été réparé de sorte que le logement soit en état actuellement.*

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour l'école? *Les écoliers paient depuis l'âge de 5 ans à 16 francs quart être admis, combien? De bête chacun, il tire 3 francs sur leur totalité 24 francs.*

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *La maison de Commune est le bâtiment où l'instituteur loge & où il y a une chambre pour l'école. Il n'est pas neuf, mais il a été réparé de sorte que le logement soit en bon état.*

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école & la chambre de l'instituteur, soit en bon état? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre pour l'école, assez grande pour la contenir toute entière.*

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *La Commune fournit au Régent le logement dont on vient de parler.*

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école? *La Commune a qui elle appartient.*

